Annexe 5 – Réalisation du Programme de prévention des refoulements

Rôles et responsabilités

Le schéma de principe que voici donne un aperçu des rôles et des responsabilités dans le cadre du Programme de prévention des refoulements.

La Direction générale des travaux publics et de l'environnement prévient le propriétaire

Le propriétaire fait appel à une personne qualifiée pour expertiser les lieux

La Direction générale des travaux publics et de l'environnement prend connaissance de l'expertise des lieux

La Direction des services du Code du bâtiment délivre le permis de construire

La personne qualifiée installe le dispositif et/ou soumet le résultat des essais

Le contrôleur perçoit les droits et les verse au fournisseur de services externe

Le fournisseur des services externe verse les droits à la Direction des services financiers

Exigences relatives à la solution technique

Le lecteur trouvera ci-après la liste des exigences générales relatives à la solution technique. Ces exigences et d'autres exigences seront précisées dans le cadre du processus de sélection du fournisseur de services externe.

Gestion des dispositifs antirefoulement

- Base de données sur le Web et plateforme de lancement sur ottawa.ca.
- Exigences relatives à la connexion et limites imposées aux droits d'accès; par exemple, les contrôleurs pourront consulter les données enregistrées et les

- propriétaires de bâtiment pourront prendre connaissance des résultats des essais portant sur leurs bâtiments.
- Droits d'accès permettant au personnel de la Ville, aux propriétaires et aux contrôleurs de soumettre les données sur l'évaluation des bâtiments et sur l'installation et le contrôle annuel des dispositifs et/ou d'en prendre connaissance.
- Enregistrement et suivi des dispositifs : points d'installation et modèles des dispositifs; propriétaires de bâtiment.

Contrôleurs : information et gestion

- Liste des contrôleurs qualifiés : respect des exigences, certification et permis en règle.
- Relevés d'étalonnage des appareils utilisés par les contrôleurs.
- Installation et contrôle des dispositifs : échéances à respecter pour l'installation et le contrôle et résultats du contrôle.
- Possibilité de suivre les contrôleurs des dispositifs antirefoulement.

Paiements et facturation

- Percevoir les droits d'inscription des dispositifs et des frais de contrôle annuel
- Gérer les sommes à verser aux contrôleurs et au fournisseur de services
- Paiements partiels, correction et frais de retard de paiement
- Rapports de contrôle de concordance et de comptabilité

Administration

- Gestion de l'ensemble du Programme, de l'accès au système et des utilisateurs
- Administration financière et respect des règles de paiement
- Rapports mensuels et annuels et suivis pour les besoins de la vérification

Gestion de l'information

 Réponses à apporter aux demandes de renseignement des propriétaires de bâtiment, du personnel de la Ville et des contrôleurs

- Envoi des avis aux propriétaires de bâtiment et aux contrôleurs
- Moyens à prévoir pour surveiller et suivre la conformité au programme et information pour les besoins de l'application des lois et des règlements
- Respect des exigences relatives au français, à la LAIMPVP et à la LAPHO